

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE LUNDI 14 JANVIER 2010, À 19H00, AUX SERVICES TECHNIQUES DE LA VILLE, 120 RUE BELLEVUE, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

---

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la *Loi sur les cités et villes*, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 19h00 sont présents mesdames les conseillères Joëlle Réhel et Eve Sapina ainsi que messieurs les conseillers Gérard Boutin, Richard Ruest et Alain Sauvé formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Michel Martin.

Est absent monsieur le conseiller Alexandre Goulet.

Est également présente la directrice générale par intérim et greffière Me Julie Waite.

---

### **Constatation de la régularité de la séance**

#### Certificat de la greffière

Je, soussignée, greffière de la Ville d'Otterburn Park, certifie par la présente avoir transmis l'avis de convocation de la présente séance à chacun des membres du conseil le 12 janvier 2010, soit au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément à la loi.

\_\_\_\_\_  
Julie Waite, Greffière

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

La régularité de la séance ayant été constatée, monsieur le maire, Michel Martin déclare ouverte la présente séance extraordinaire à 19h12.

### **RÉSOLUTION 2010-01-01**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Boutin :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance ci-après reproduit :

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Administration Générale
  - 3.1 Demande d'aide financière au programme de réfection des conduites (PRECO) du MAMROT dans le cadre des travaux de remplacement des conduites d'aqueduc et réfection des égouts sanitaires de la rue Prince-Edward entre les rues Barré et le chemin Ozias-Leduc et de remplacement des conduites d'égouts sanitaires sur la rue Mason entre les rues Borden et Gervais
4. Période de questions
5. Levée de l'assemblée

**RÉSOLUTION  
2010-01-02**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME DE RÉFECTION DES CONDUITES (PRECO) DU MAMROT DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES CONDUITES D'AQUEDUC ET RÉFECTION DES ÉGOUTS SANITAIRES DE LA RUE PRINCE-EDWARD ENTRE LA RUE BARRÉ ET LE CHEMIN OZIAS-LEDUC ET DE REMPLACEMENT DES CONDUITES D'ÉGOUTS SANITAIRES SUR LA RUE MASON ENTRE LES RUES BORDEN ET GERVAIS**

**CONSIDÉRANT** que certains travaux font l'objet des règlements d'emprunts E-443 et E-444 afin d'effectuer des travaux de remplacement des conduites d'aqueduc et réfection des égouts sanitaires sur les rues Prince-Edward et Mason;

**CONSIDÉRANT** que la Ville n'a pas les ressources financières adéquates afin de procéder à la réfection de ces infrastructures sans l'obtention d'une aide financière;

**CONSIDÉRANT** que le programme PRECO du MAMROT permettrait à la Ville de réaliser lesdits travaux;

**CONSIDÉRANT** que les travaux de ces conduites mentionnés au Plan d'intervention sont prioritaires et à réhabiliter;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par monsieur le conseiller Richard Ruest :

**QUE** le conseil municipal autorise la demande d'aide financière au programme PRECO du MAMROT.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune personne n'a consigné son nom au registre pour la période de questions mis à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le règlement municipal numéro 397.

**RÉSOLUTION  
2010-01-03**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**CONSIDÉRANT** que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par monsieur le conseiller Alain Sauvé :

**QUE** la présente séance extraordinaire soit déclarée levée à 19h18.

---

Michel Martin  
**Maire**

---

Julie Waite  
**Greffière**